



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

organisation

Question écrite n° 101271

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le décret n° 2016-1675 du 5 décembre 2016 portant création de l'inspection générale de la justice. Ce décret crée une inspection générale de la justice, placée auprès du garde des sceaux, et lui attribue une mission permanente d'inspection, de contrôle, d'étude, de conseil et d'évaluation sur l'ensemble des juridictions de l'ordre judiciaire. Les dispositions de ce texte ont soulevé des interrogations parmi les hauts magistrats. Ces derniers craignent que la Cour de cassation, plus haute juridiction de l'ordre judiciaire, se trouve placée sous le contrôle direct de l'exécutif, ce qui serait en rupture avec la tradition républicaine de séparation des pouvoirs. Dès lors, elle souhaiterait obtenir des éclaircissements sur la volonté du Gouvernement lors de la rédaction de ce décret, ainsi que les garanties qu'il entend apporter aux magistrats de cette juridiction quant au respect de leur indépendance.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101271

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 décembre 2016](#), page 10231

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)